

Département d'Eure et Loir  
Arrondissement de Dreux  
Canton de Dreux-Est

COMMUNE de CHERISY

28500 CHERISY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 AVRIL 2007

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi 06 Avril 2007 à 20 h 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

**Etaient présents** : MM LETHUILLIER, BOUCHER, M. LOQUET, MME KERMARREC, MME CHOTARD, MM BROU, GUIRLIN, LEROY, M. ISABEL, MME LEGER, MME JETHA, MM HUBERT, JONOT

**Etaient absents excusés** : M. LEFEU (pouvoir à B. LOQUET) , MME HAIE (pouvoir à M. LETHUILLIER), MME LEBOURG

Madame JETHA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

*Michel LETHUILLIER demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Jean PASQUIER, Maire Adjoint Honoraire de Cherisy depuis 1996 et doyen de la Commune, décédé le 5 avril dernier à l'âge de 94 ans.*

### ORDRE DU JOUR

#### I – FINANCES

##### 1° / COMPTES ADMINISTRATIFS 2006

D.2283  
C. A. 2006  
BUDGET  
GENERAL

##### Budget Général

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2006 et présente le compte administratif du budget général dont le **total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 023 523,93 € pour 1 511 984,09 € de recettes** (excédent de l'exercice 2006 : 488 460,16 €).

Compte tenu de l'excédent antérieur reporté qui était de 60 199,39 €, **l'excédent global cumulé de fonctionnement de fin de clôture ressort à 548 659,55 €.**

Le déficit d'investissement de clôture étant de 294 362,25 €, **le nouvel excédent global, toutes sections confondues, à fin 2006, est excédentaire de 254 297,30 €.**

En tenant compte des restes à réaliser, notamment des subventions à recevoir et des crédits dépenses/recettes reportés, le solde de clôture avec report s'établit à 175 169,80 €.

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2006 du budget général.

D. 2284  
C.A. 2006  
BUDGET  
CCAS

### **b) Budget CCAS**

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2006 et présente le compte administratif du budget CCAS dont **l'excédent global de clôture ressort à 3 558,26 €.**

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, après en avoir délibéré, Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2006 du budget CCAS.

D. 2285  
C.A. 2006  
BUDGET  
EAU

### **c) Budget Eau**

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2006 et présente le compte administratif du budget "Eau" arrêté comme suit :

**Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 174 960,31 € pour 145 769,98 € de recettes, ce qui donne un déficit de 29 190,33 € pour l'exercice 2006. En section d'investissement, l'excédent est de 35 786,39 €**

Compte tenu des reports de l'exercice antérieur (déficit Investissements = 36 652,50 € et excédent de Fonctionnement = 116 586,09 €), le déficit global de clôture en investissements ressort à 866,11 € et l'excédent de clôture de fonctionnement à 51 822,26 €.

**Le résultat global de clôture cumulé fait donc apparaître un excédent de 50 956,15 €.**

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2006 du budget Eau.

D. 2286  
C.A. 2006  
BUDGET  
ASSAINIS.

### **d) Budget Assainissement**

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2006 et présente le compte administratif du budget "Assainissement" arrêté comme suit :

**Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 98 961,88 € pour 113 376,68 € de recettes, soit un excédent de fonctionnement de 14 414,80 €**

Pour la section d'investissement, le déficit de l'exercice 2006 est de 11 446,25 € qui couvre l'excédent d'investissement de clôture 2005 qui était de 9 197,82 €, soit un solde déficitaire d'investissement de clôture de 25 352,29 €.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement cumulé fin 2006 qui est de 27 600,72, l'excédent global de clôture fait apparaître **un excédent total de 25 352,29 €.**

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2006 du budget Assainissement.

## **2° / APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE M. LE TRESORIER**

D. 2287  
APPROB. CPTE  
GESTION  
BUDGET  
GENERAL

### **a) Budget Général**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget général 2006 présenté par le Trésorier -Receveur Percepteur de DREUX et du Pays Drouais.

Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif de la commune.

**RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET  
(EUROS)°  
(hors restes à réaliser)**

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2006	RESULTAT EXERCICE 2006	RESULTAT DE CLOTURE FIN 2006
INVESTISSEMENT	- 252 190,86	-	- 42 171,39	- 294 362,25
FONCTIONNEMENT	311 871,25	251 671,86	488 460,16	548 659,55
<b>TOTAL</b>	<b>59 680,39</b>	<b>251 671,86</b>	<b>446 288,77</b>	<b>254 297,30</b>

Adopté à l'unanimité.

**D. 2288  
APPROB. CPTE  
GESTION  
BUDGET CCAS**

**b) Budget CCAS**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget C.C.A.S 2006 présenté par le Trésorier -Receveur Percepteur de DREUX et du Pays Drouais.

Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2006 de la commune.

**RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET  
(EUROS)°  
(hors restes à réaliser)**

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2006	RESULTAT EXERCICE 2006	RESULTAT DE CLOTURE 2006
INVESTISSEMENT	0	-	-	0
FONCTIONNEMENT	1 654,35	-	+ 1 903,91	3 558,26
<b>TOTAL</b>	<b>1 654,35</b>	<b>-</b>	<b>+ 1 903,91</b>	<b>3 558,26</b>

Adopté à l'unanimité.

**D. 2289  
APPROB CPTE  
GESTION  
BUDGET EAU**

**c) Budget EAU**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget Eau 2006 présenté par le Trésorier -Receveur Percepteur de DREUX et du Pays Drouais.

Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif de la commune.

**RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET  
(EUROS)  
(hors restes à réaliser)**

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2006	RESULTAT EXERCICE 2006	RESULTAT DE CLOTURE 2006
INVESTISSEMENT	- 36 652,50	0	+ 35 786,39	- 866,11
FONCTIONNEMENT	116 586,09	35 573,50	- 29 190,33	51 822,26
<b>TOTAL</b>	<b>79 933,59</b>	<b>35 573,50</b>	<b>+ 6 596,06</b>	<b>50 956,15</b>

D. 2290  
**APPROB CPTÉ**  
**GESTION**  
**BUDGET**  
**ASSAINIS.**

**d) Budget Assainissement**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget Assainissement 2006 présenté par le Trésorier -Receveur Percepteur de DREUX et du Pays Drouais.  
 Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif de la commune.

**RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET  
 (EUROS)°  
 (hors restes à réaliser)**

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2006	RESULTAT EXERCICE 2006	RESULTAT DE CLOTURE 2006
INVESTISSEMENT	9 197,82		- 11 446,25	- 2 248,43
FONCTIONNEMENT	13 185,92	0	+ 14 414,80	27 600,72
<b>TOTAL</b>	<b>22 383,74</b>	<b>0</b>	<b>+2 968,56</b>	<b>25 352,29</b>

Adopté à l'unanimité

**3°/ AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2006**

D.2291  
**AFFECT.**  
**RESULTATS**  
**BUDGET**  
**GENERAL**

**a) Budget Général**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER, Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2006, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006 Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 548 659,55 €, Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2006**

	<b>EUROS</b>
POUR MEMOIRE PREVISIONS BUDGETAIRES VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT....	<b>251 671,86</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>	
RESULTAT AU 31/12/2006	
EXCEDENT.....	
DEFICIT.....	
<b>001 Dépenses d'investissement</b>	<b>294 362,25</b>
<b>EXPLOITATION</b>	
<b>EXCEDENT AU 31/12/2006</b> .....	<b>548 659,55</b>
- exécution du virement à la section exploitation	
<b>Recette 1068</b> avec titre de recette.....	
Dont -79 127,50 € ( restes à réaliser au 31/12/2006)	
- affectation complémentaire en réserves..... (report à nouveau créateur)	373 489,75
<b>002 Recettes de fonctionnement</b>	175 169,80

Reste à réaliser : Dépenses d'investissement : 903 268,50 €  
 Recettes d'investissement : 824 141,00 €  
 D 79 127,50 €

Pour le B.P. 2007 Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de 548 659,55 € de la manière suivante :

373 489,75 € pour équilibrer le budget d'investissement en R 1068  
 175 169,80 € à reporter au B.P. 2007 en R 002. Adopté à l'unanimité.

**D. 2292**  
**AFFECTATION**  
**RESULTATS**  
**BUDGET CCAS**

**b) Budget CCAS**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER,  
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2006,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006  
Constatant que le compte administratif présente:  
Un excédent de fonctionnement de 3 558,26 €  
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2005	EUROS
POUR MEMOIRE PREVISIONS BUDGETAIRES VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT....	-
<b>INVESTISSEMENTS</b>	-
RESULTAT AU 31/12/2005 - INVESTISSEMENT      EXCEDENT DEFICIT	-
<b>001</b> Dépenses d'investissement	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>EXCEDENT AU 31/12/2006</b>	<b>3 558,26</b>
REPORT EN FONCTIONNEMENT	
<b>002</b> Recettes de fonctionnement	3 558,26

Reste à réaliser :            Recettes : néant  
Dépenses : néant

Adopté à l'unanimité.

**D. 2293**  
**AFFECTATION**  
**RESULTATS**  
**BUDGET EAU**

**c) Budget EAU**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER, Après avoir entendu et  
approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2006, Statuant sur l'affectation du  
résultat de l'exercice 2006  
Constatant que le compte administratif présente:  
Un excédent d'exploitation de 51 822,26 €  
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2006	EUROS
POUR MEMOIRE PREVISIONS BUDGETAIRES VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT....	<b>35 573,50</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>D001</b> RESULTAT AU 31/12/2006 EXCEDENT..... DEFICIT.....	<b>866,11</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>EXCEDENT AU 31/12/2006</b>	51 822,26
Besoin de financement de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser) *	
Recette compte 106.....	866,11
Affectation à l'exécution reporté (report à nouveau créditeur)	
<b>R002</b> Recettes de fonctionnement	<b>50 956,15</b>

Reste à réaliser : NEANT . Adopté à l'unanimité

**D.2294**  
**AFFECTATION**  
**RESULTATS**  
**BUDGET**  
**ASSAINIS.**

**d) Budget Assainissement**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER  
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2006,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006  
Constatant que le compte administratif présente:  
Un excédent d'exploitation de 25 352,29 €  
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT 2006	EUROS
POUR MEMOIRE PREVISIONS BUDGETAIRES VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT....	<b>0</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
RESULTAT AU 31/12/2006 .....	
<b>D001</b> Recettes d'Investissements DEFICITT.....	<b>2 248,43</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>EXCEDENT AU 31/12/2006</b> .....	27 600,72
Besoin de financement de la section Investissement (y compris Restes à réaliser).....	
<b>R106</b> Recettes investissements avec titre	2 248,43
- affectation à l'exécution reporté	
<b>R002</b> (report à nouveau créditeur) Fonctionnement	<b>25 352.29</b>

Reste à réaliser : Recettes : NEANT  
Dépenses : NEANT

Adopté à l'unanimité.

**D. 2295 à**  
**D.2298**  
**4 B.P. 2007**

**4°/ BUDGETS PRIMITIFS 2007**

M. le Maire rappelle quelques chiffres relatifs à la commune :  
La population totale est de 1 807 habitants (recensement 1999)  
La population fictive est de 1 846 habitants (en prenant compte les résidents secondaires 1999),  
La superficie de la commune de Chérisy est de 1 238 ha.  
Le nombre d'enfants dans les écoles s'élève à 225 (une école maternelle de 3 classes et une école primaire de 6 classes),  
La longueur de la voirie communale goudronnée est de 10,531 km et de 22 km pour les voies et chemins ruraux,  
La surface utile des bâtiments communaux est de 6 310 m<sup>2</sup>,  
Le potentiel fiscal par habitant ressort à 725 € (4 755,69 FF), le potentiel fiscal de la TP étant de 367,01 € (2 407,43 FF / hab.).  
La dette en capital s'élève au 01/01/2007 à 852 949 € (5 594 979 FF) soit une dette de 462 € (3 031 FF) par habitant ,la moyenne nationale pour les petites communes de 500 à 2 000 habitants étant de 553 € (3 627 FF) par habitant et de 963 €/habitant pour les communes de 2 000 à 3 500 habitants en 2005. Elle est de 1 031 €/habitant (6 763 FF) pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants.  
L'annuité de la dette pour 2007 est de 135 324 € (887 667 FF).

La commune est associée à 13 syndicats intercommunaux.

Le budget primitif 2007 intègre les activités suivantes : bibliothèque, foire à la brocante, festival de Jazz, expositions culturelles et atelier terre.  
Il est rappelé également que les repas scolaires sont préparés sur place. En 2006, 20 544 repas ont été servis au cours de l'année scolaire. La prise en charge sur le budget communal ressort à 83 408 €. Le prix de revient d'un repas est de 6,69 € , le prix de vente moyen d'un repas est établi à 2,63 € , soit 39 % du coût réel.

La commune de Chérisy fait partie d'une Communauté de communes de 11 000 habitants, dénommée, "les Villages du Drouais", regroupant, Abondant, Berchères sur Vesgre, Bû, Broué, la Chapelle-Forainvilliers, Ecluzelles, Germainville, Marchezais, Mézières-en-Drouais, Montreuil, Ouerre, Rouvres, Saint-Ouen-Marchefroy et Serville. Le directeur est Monsieur Florent Chaudot.

## **Budget 2007**

### **Section de Fonctionnement**

Il s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 1 630 000 €, se répartissant et s'équilibrant selon tableaux annexés.

Par fonctions, il est à noter les principales dépenses de fonctionnement pour :

- les écoles .....	157 543 €
dont Maternelle .....	80 250 €
dont Primaire.....	77 293 €
- la cantine.....(dépenses)	183 520 €
partiellement compensé en recettes à hauteur de	71 470 €
- la bibliothèque.....	13 500 €
- le centre de loisirs .....	financé par <u>CCLVD</u>
- l'atelier Terre.....	10 500 €
- le stade et les équipements sportifs.....	34 100 € (dont charges investissement)
- l'éclairage public et l'énergie électrique.....	45 580 €
- les combustibles/chauffage.....	21 600 €
- les assurances.....	41 520 €
- la charge du personnel communal.....	516 121 €
- les participations aux syndicats intercommunaux..	52 426 €
- les subventions aux associations.....	14 055 €
- les intérêts des emprunts.....	48 000 €

La taxe sur les ordures ménagères progressera selon la notification du SYROM par rapport à l'an passé et sera appelée directement par la Communauté des Villages du Drouais, sans transiter par le budget communal.

### **Section d'Investissement**

Il s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 2 163 000 €. Les dépenses 2007 reprennent une partie des dépenses prévues en 2006 et non réalisées l'an passé, notamment ce qui concerne le solde de la construction de la salle polyvalente, du centre de loisirs et de la voirie des futurs logements à construire face à l'ancienne mairie.

En **dépenses d'investissement** les principaux postes seront les suivants :

↳ **Acquisitions foncières** : 71 373 € (Terrains Boxho et Catel / stade)

↳ **Voirie** : 454 000 € dont :

- 100 000 € sécurisation rue de Marsauceux subventionnée à 37,5 % par le conseil général d'Eure-et-Loir,
- 140 000 € future voirie sur terrain Sprung - desserte logements subventionnée à 80 %.
- 150 000 € aménagement de sécurité : Fermaincourt / les Osmeaux / le Petit Chérisy / Raville.
- 64 000 € travaux de réparation de voirie et enduits.

↳ **Bâtiments, travaux et acquisitions diverses** :

- Pour la construction de la nouvelle salle polyvalente (programmée sur 2006/2007) : 768 000 € subventionné par l'Etat (30%), la Région (40%) et le Département (30%).

- Réhabilitation centre de loisirs : 153 000 €
- Travaux de réhabilitation lavoirs : 39 200 €
- Travaux de réseau d'électrification : 30 000 €
- Travaux d'agrandissement de la poste : 92 000 €

Les travaux d'assainissement des eaux usées de Raville devraient commencer courant 2<sup>ème</sup> /3<sup>ème</sup> trimestre 2007 (sous réserve de l'attribution d'une subvention de l'agence de bassin Seine-Normandie). Le renforcement du réseau d'eau potable sera réalisé à cette occasion, ce qui améliorera la pression d'eau sur Raville.

Des aménagements de sécurité seront réalisés rue de Marsauceux et entre le Petit Cherisy et les Osmeaux.

En **recettes d'investissement**, celles-ci s'élèvent à 2 168 000 € dont principalement :

- 528 000 € d'autofinancement brut communal,
- 263 526 € de subventions régionales (centre de loisirs, salle polyvalente et viabilité logement),
- 296 815 € de subventions départementales (salle polyvalente, centre de loisirs, viabilité logements),
- 74 167 € de remboursement de TVA et de la taxe locale d'équipement.

Il est prévu la revente d'une partie de terrain (Sprung) à la SA Eure et Loir Habitat pour 40 000 € pour la construction de 4 pavillons en accession à la propriété. Le produit de la vente de l'ancien arsenal de Raville est estimé à 10 500 €.

### **Fiscalité communale 2007**

- ~ la taxe d'hab. représente 19,83 % des contributions directes,
- ~ le foncier bâti : 30 % des contributions directes,
- ~ le foncier non bâti : 2,70 % des contributions directes
- ~ la taxe professionnelle : 47.47% des contributions directes

D.2299  
VOTE TAUX 2007

### **5° / VOTE DES TAUX**

Monsieur le Maire propose de **ne pas augmenter les taux des taxes** 2006 qui resteront pour 2007 inchangés, c'est à dire :

- ~ **taxe d'habitation : 10,86%** (soit un produit de 151 280 €)
- ~ **taxe foncière bâti : 16,59%** (soit un produit de 228 776 €)
- ~ **taxe foncière non bâti : 25,74%** (soit un produit de 20 566 €)
- ~ **taxe professionnelle : 10,48%** (soit un produit de 361 979 €)

Monsieur le Maire rappelle que ces taux restent parmi les plus faibles de l'arrondissement de Dreux à strate de population identique et qu'il en est de même pour les "impôts sur les ménages" qui incluent la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et non bâti et les ordures ménagères.

Pour la taxe d'habitation, le maire rappelle que la commune a voté l'abattement général à la base (17,50% de la valeur locative moyenne qui était de 2 455 € en 2006), ce qui allège la fiscalité liée à cette taxe pour les habitants puisqu'ainsi les bases sont diminuées de 430 €. En 2005, le foncier bâti et la taxe d'habitation représentaient une moyenne de 190 € par habitant pour Chérisy alors que la moyenne cantonale était de 229 € par habitant.



2007	Fiscalité directe	Allocation compensatrice	Ancienne allocation sur TP incluse dans DGF en 2004	Total
<b>Taxe d'habitation</b>	151 280 €	7 664 €	-	158 944 €
<b>Foncier bâti</b>	228 776 €	3 218 €	-	231 994 €
<b>Foncier non bâti</b>	20 566 €	3 951 €	-	24 517 €
<b>Taxe Professionnelle</b>	361 979 €	6 438 €	110 937 €	479 354 €
<b>TOTAL</b>	<b>762 601 €</b>	<b>21 271 €</b>	<b>110 937 €</b>	<b>894 809 €</b>

### Récapitulatif Budget Général 2007

	DEPENSES	RECETTES
<b>Fonctionnement</b>	1 630 000 €	1 630 000 €
<b>Investissement</b>	2 163 000 €	2 163 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 793 000 €</b>	<b>3 793 000 €</b>

D.2300  
SUBVENTIONS  
AUX  
ASSOCIATIONS

### 6° / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre du Budget Primitif 2007, M. le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Pour mémoire budget pour 2006 en Euros	Proposition du Maire pour 2007 en Euros
Football Club de Cherisy	1 910	1 948
Comité des Fêtes	812	828
Association Saint Pierre	812	828
Club du 3 <sup>ème</sup> Age Soleil d'Automne	812	828
Tennis C..T.C.	906	924
Anciens Combattants	459	468
Ecole Musique du Drouais	239	243
Caisse Ecole Primaire	195	199
CODEL	8 282	4 000
CAUE	180	184
Prévention routière	99	101
Ass. Schweitzer Aide à domicile	229	200
Association Paralysés de France	99	101
SPDA Sézazereux	99	101
Association Maires de France	269	274
U.D.R.T.L.	82	84
ANERVEDEL	32	33
Judo Club Abondant	204	208
R.T.V.	214	218
Radio Grand Ciel	214	218
AVIEL	469	478
CLIC DROUAIS	550	541
AVERN	150	153
FLORA GALLICA	150	153
Ass. Gardes à Domicile « Le Tourniquet »	0	200
Cherisy Football Club – Subv exception. 30 ans	0	385
Divers	1 800	157
<b>TOTAL Subv. Fonct. Aux Associations</b>		<b>14 055</b>

Le Conseil Municipal vote à la majorité ces différentes subventions.  
M. BOUCHER ne prend pas part au vote pour la subvention au Football Club.

Mme KERMARREC ne prend pas part au vote pour la subvention au Comité des Fêtes.  
Adopté.

**D.2301  
ACQUISITION  
ORDIBATEURS  
ECOLE  
ELEMENTAIRE**

**7° / ACQUISITION ORDINATEURS ECOLE ELEMENTAIRE**

Comme évoqué lors de la séance du 23 novembre 2006, M. le Maire présente le devis de la Sté BBS INFORMATIQUE relatif à l'acquisition de 8 ordinateurs pour l'école élémentaire pour un montant H.T. de 6 647 €

Après délibération le conseil municipal décide l'acquisition de ce matériel informatique et de le financer par 36 mensualités de 243.63 € H.T. Adopté à l'unanimité.

**8° / PROJET IMMOBILIER – ACQUISITION D' UN IMMEUBLE**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal avoir visité une propriété en vente, et qui aurait pu être intéressante pour la commune de par sa proximité avec la Mairie. Le mauvais état de la maison et le montant demandé étant jugé trop élevé, ce projet n'est pas retenu.

**II – ADMINISTRATIF**

**1° / ORGANISATION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité qu'il y a d'organiser les prochaines élections présidentielles qui auront lieu les dimanches 22 avril et 6 mai prochains. Un planning de présence au bureau de vote est établi.

**D.2302  
ASSURANCE  
RISQUES  
STATUTAIRES**

**2° / RENEGOCIATION CONTRAT GROUPE ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES**

Le Maire expose

- que le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion d'Eure et Loir (article 26 de la loi de 26 janvier 1984) garantit les collectivités territoriales contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

- que celui-ci regroupe aujourd'hui plus de 300 collectivités. Il a été conclu pour une durée de trois ans et arrive à échéance le 31 décembre 2007. C'est pourquoi le Centre de Gestion entame une procédure de renégociation de son contrat selon les règles du Code des Marchés Publics.

- l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

***Décide :***

Article unique : La collectivité charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL – agents effectuant au moins 28 heures par semaine sur un ou plusieurs emplois :

Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité,

- agents relevant du REGIME GENERAL: - agents effectuant - de 28 heures par semaine ou agents contractuels de droit public

Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules. Les conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans à effet au premier janvier deux mil huit (01/01/2008).

Régime du contrat : capitalisation

Adopté à l'unanimité.

**D. 2303  
ADHESION  
MISSION  
LOCALE**

### **3° / ADHESION A LA MISSION LOCALE DE DREUX**

Michel LETHUILLIER présente aux membres du conseil une demande d'adhésion émanant de la Mission Locale de Dreux et son arrondissement, Groupement d'intérêt public et qui accompagne de jeunes cherisiens dans leurs démarches d'insertion professionnelle et sociale. Après délibération, le conseil municipal décide d'adhérer à la Mission Locale. Le barème d'adhésion est de 0.80 € par habitant , soit 1 445.60 € pour l'année 2007. Adopté à l'unanimité.

**D. 2304  
CCLVD  
MODIF.  
STATUTS**

### **4° / CCLVD – MODIFICATION DES STATUTS (PREVENTION DELINQUANCE)**

Vu les statuts communautaires rendus exécutoires par arrêté préfectoral n° 2006-0706 du 15 juin 2006

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2007-03-01 en date du 7 mars 2007 relative à une modification de statuts

Le Maire propose le transfert de la compétence suivante :

Au chapitre V – Education loisirs sports et culture

Il est ajouté l'alinéa ③ suivant : « Animation et gestion des activités du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, missions de prévention spécialisée ».

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte le transfert de compétence proposé
- Adopte les nouveaux statuts communautaires, annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

**D. 2305  
SIPAD/RETRAIT  
DE CHAUDON**

### **5° / RETRAIT DE LA COMMUNE DE CHAUDON DU SYNDICAT DU PAYS DROUAIS**

Du fait de l'appartenance de la commune de CHAUDON à la Communauté de Communes des Quatre Vallées, que son périmètre se trouve en partie dans le périmètre du Syndicat du Pays Chartrain, et selon le principe de continuité des territoires, la commune de CHAUDON demande son retrait du Syndicat du Pays Drouais pour adhérer au Syndicat du Pays Chartrain.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour le retrait de la commune de CHAUDON du Syndicat du Pays Drouais. Adopté à l'unanimité.

**D. 2306  
REGIME  
INDEMNITAIRE**

### **6° / REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS TERRITORIAUX**

Monsieur le Maire demande, conformément au décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, aux membres du Conseil Municipal, de fixer les conditions d'attribution et le montant moyen de l'I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technicité) pour les agents titulaires et non titulaires (temps complet et temps non complet) ainsi que les stagiaires, éligibles à cette prime.

Il rappelle que tous les cadres d'emplois de la filière technique de catégorie C sont éligibles à l'I.A.T, conformément au décret 2002-61 du 14/01/2002.

Il est proposé de fixer les principes suivants :

Régime indemnitaire de référence

Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

Les critères d'attribution sont : l'assiduité, la ponctualité, la rigueur, la conscience professionnelle, la motivation dans le travail, la disponibilité, les capacités d'initiative, l'exécution du travail demandé, la manière de servir, l'application dans les tâches, la pénibilité du travail, le travail en équipe, la rapidité dans l'exécution du travail.

Règle pour la commune :

- **Montant de référence annuelle** (montant indexé sur la valeur du point d'indice de la Fonction Publique) **X Coefficient multiplicateur**
- Ce montant de référence sera indexé sur l'évolution de la valeur du point de la Fonction Publique
- Ces indemnités seront calculées au prorata du nombre d'heures de travail et seront versées mensuellement à partir du 1<sup>er</sup> mai 2007.

**Filière Administrative**

Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :

- **grade d'Adjoint Administratif territorial 1<sup>ère</sup> classe**

**Montant annuel de référence IAT : 454,67 €** (Echelle 4 - mise à jour au 01/02/2007) **X 3**  
(coefficient multiplicateur)

- **grade d'Adjoint Administratif territorial 2<sup>ème</sup> classe**

**Montant annuel de référence IAT : 439.97 €** (Echelle 3 – mise à jour au 01/02/2007) **X 3**  
(coefficient multiplicateur)

**Filière Technique**

Cadre d'emploi des agents de maîtrise :

- **Grade d'Agent de maîtrise**

**Montant annuel de référence IAT : 459.92 €** (Echelle 5 mise à jour au 01/02/2007) **X 3**  
(coefficient multiplicateur)

Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux :

- **Grade d'Adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe**

**Montant annuel de référence IAT : 439.97 €** (Echelle 3 – mise à jour au 01/02/2007) **X 3**  
(coefficient multiplicateur)

**Filière Animation**

Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux

- **Grade d'Adjoint territorial d'animation 2<sup>ème</sup> classe**

**Montant annuel de référence IAT : 439.97 €** (Echelle 3 – mise à jour au 01/02/2007) **X 3**  
(coefficient multiplicateur)

**Filière Patrimoine**

- **Adjoint Territorial du Patrimoine 2<sup>ème</sup> classe**

**Montant annuel de référence IAT : 439.97 €** (Echelle 3 – mise à jour au 01/02/2007) **X 3**  
(coefficient multiplicateur)

Conditions de maintien intégral du régime indemnitaire :

- en cas de congés annuels et ARTT, d'autorisation exceptionnelle d'absence, d'absence pour accident du travail, de formation obligatoire après réussite à un concours, à un examen ou suite à promotion interne.
- Pour les agents qui intègrent ou quittent la collectivité en cours d'année, cette prime sera réduite au prorata de la durée de présence dans la collectivité, arrondie au mois ; toute période supérieure à quinze jours étant pris en compte pour un mois complet, toute période inférieure à quinze jours n'est pas prise en compte.
- Le montant individuel de la prime sera établi par arrêté du Maire. Ce montant pourra toutefois, sur décision motivée de l'autorité territoriale, être réduit ou suspendu en fonction du non respect des critères d'attribution.

Il est précisé que les heures supplémentaires effectives pourront être versées aux agents ou faire l'objet d'une compensation dans les conditions prévues par le décret n° 2202-60 du 14/01/2002 (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires – I.H.T.S.).  
Adopté à l'unanimité.

### **III – EAU**

#### **1° / DEVIS POUR DETECTION FUITES EAU ET NUMERISATION PLANS**

M. le Maire expose : vu l'absence de Monsieur LEFEU, Adjoint au maire chargé de l'Eau et l'Assainissement, ce point de l'ordre du jour est ajourné et reporté à la prochaine réunion de conseil municipal.

### **IV – TRAVAUX**

#### **1° / TROTTOIRS RUE DE MARSAUCEUX**

La création d'un trottoir et la réfection du trottoir existant seront réalisées pour permettre aux personnes se rendant au magasin ECOMARCHE de le faire en toute sécurité.

D.2307/1  
SCULPTURE  
COMPLEXE  
CULTUREL

#### **2° / SCULPTURE COMPLEXE CULTUREL ET ASSOCIATIF**

Michel LETHUILLIER présente le projet de la sculpture de Denis RODIER et propose que le complexe culturel et associatif porte le nom de « ESPACE HUGO ». Adopté.

D. 2307  
REFECTION  
FENETRES  
ANCIENNE  
MAIRIE ET  
LOGEMENT  
COMMUNAL

#### **3° / REFECTION FENETRES ANCIENNE MAIRIE ET LOGEMENT COMMUNAL**

Michel LETHUILLIER présente plusieurs devis relatifs au remplacement de menuiseries dans les locaux de l'ancienne mairie et le logement communal sis 33 rue Charles de Gaulle.

Après délibération, l'entreprise la moins disante, l'entreprise LAIGNEL de DREUX, est retenue pour un montant de :

Ancienne Mairie : 1 656.01 € TTC

Logement communal : 2 671.47 € TTC

Adopté à l'unanimité.

#### **4° / REAMENAGEMENT POSTE**

Michel LETHUILLIER revient sur le projet de réaménagement du bâtiment de la Poste. Il informe avoir reçu un courrier de la Direction de la Poste d'Eure et Loir confirmant la prise en charge de l'implantation de deux guichets sans anti-franchissement, le renouvellement intégral de tout le mobilier et la modernisation des équipements informatiques et des installations de Sécurité.

Ces travaux devraient être réalisés courant second semestre 2007. Pour information.

D. 2308  
AVENANT N° 2  
LTE – COMPLEXE  
CULTUREL

#### **5° / COMPLEXE CULTUREL ET ASSOCIATIF – AVENANT N° 2 ENTREPRISE LTE**

Dans le cadre des travaux du complexe culturel et associatif, sur proposition de l'architecte Madame BOUDARD CAPON, M. le Maire présente un avenant au marché de travaux pour le lot n° 12 - Electricité – Entreprise LTE.

Le montant HT de l'avenant s'élève à 4 039,48 €, soit 4 831,22 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal adopte cet avenant. Adopté à l'unanimité.

### **V - QUESTIONS DIVERSES**

**1° / Cloche de l'Eglise** : Michel LETHUILLIER Informe que Monsieur SINGER, expert campanaire missionné par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) doit passer pour une expertise le 7 mai prochain. Dans l'attente deux entreprises ont été contactées pour avis et proposition de devis.

**2° / Enquête publique arsenal de Raville** : en date du 2 mars dernier, M. FORTEAU, Commissaire- enquêteur a remis son rapport et a donné un avis favorable au projet de cession. Il est rappelé que le Service des Domaines avait évalué l'ensemble à 10 500 €.

Un courrier sera adressé à la personne initialement intéressée par l'acquisition de l'arsenal.

## TOUR DU TAPIS

- Michel LETHUILLIER      ↳ Rappelle la remise du Livret de Citoyenneté aux jeunes électeurs qui aura lieu samedi 7 avril à 11h30
- Christian BOUCHER      ↳ Présente une demande de dérogation de la part d'une nouvelle famille qui souhaiterait continuer à scolariser leur enfant à Montigny le Bretonneux. Cette dérogation a été refusée, la participation financière demandée par la commune étant de 973 € !  
↳ Conseil d'école : Rien à signaler  
↳ Classe poneys de l'école maternelle : elle s'est très bien passée.  
↳ le carnaval de l'école maternelle aura lieu samedi 7 avril  
↳ Transfert de la classe du samedi matin au mercredi matin : la municipalité souhaite conserver le samedi matin. Au total, 48% des familles se sont prononcées Pour le changement.  
↳ Cantine : 30 couverts doivent être remis entre les 2 services, vu le nombre important de demi-pensionnaires. Les admissions pourraient être soumises à critères.  
↳ Les journées du Livre et de la Poésie se déroulent les 6 et 7 avril à la salle polyvalente.
- Bruno LOQUET      ↳ Le bulletin municipal est en cours. Il propose une réunion le lundi 16 avril à 19 heures
- Arnaud GUIRLIN      ↳ Signale problème d'assainissement aux Bleuets.  
↳ Propose animation pour le 14 juillet au prix de 390 €
- Danièle LEGER      ↳ Demande la pose d'une poubelle devant la porte du cabinet médical

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0 H 10